

## Récupération et gestion des eaux de pluie

### Opération de déraccordement et de mise à disposition de cuves de récupération des eaux de pluie

Le Syndicat des Eaux et de l'Assainissement Alsace-Moselle, en partenariat avec l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse (AERM), lance une **opération de déraccordement et de mise à disposition de cuves de récupération des eaux de pluie** à destination des habitants des communes de **Bolsenheim, Erstein, Hindisheim, Hipsheim, Ichtratzheim, Limersheim, Nordhouse, Osthouse, Schaeffersheim et Uttenheim.**

### QU'EST-CE QUE L'OPÉRATION « RECUPÉRATION ET GESTION DES EAUX DE PLUIE » ?

Cette opération permet la mise à disposition de cuves de récupération des eaux de pluie à un tarif préférentiel, afin de s'orienter vers une gestion plus durable des eaux pluviales en rétablissant le cycle naturel de l'eau.

En effet, elle vous permet de bénéficier d'une subvention entre **60 % et 80 %** pour l'acquisition de cuves de récupération d'eau de pluie et de leurs équipements, parmi différents modèles hors-sol et enterrés, selon vos besoins. **Cette subvention vous est proposée à la condition du déraccordement du réseau d'assainissement d'une partie des eaux pluviales issues de votre toiture.** Le trop-plein de la cuve est infiltré sur votre terrain, permettant à l'eau de pluie de réintégrer le cycle naturel de l'eau et ainsi de recharger la nappe.

### QUI EST CONCERNÉ PAR L'OPÉRATION ?

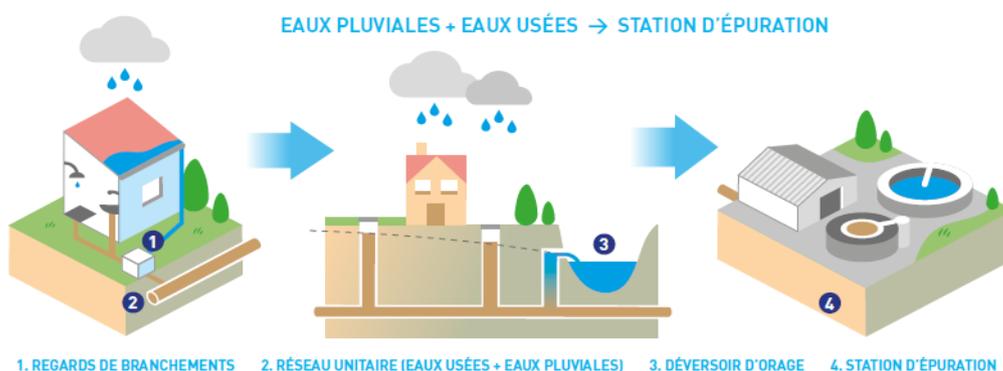
Cette opération concerne tous les logements existants raccordés au réseau d'assainissement unitaire ou pluvial ainsi que ceux déjà déraccordés du réseau (hors nouvelles constructions).

### QUELS SONT LES OBJECTIFS DE L'OPÉRATION ?

Historiquement, les réseaux d'assainissement dans l'Est de la France sont majoritairement de type unitaire. C'est-à-dire qu'un seul et même réseau est chargé de collecter et de transporter les eaux usées et les eaux pluviales jusqu'à une station d'épuration afin d'y être traitées.

Des ouvrages de « trop-plein », appelés déversoir d'orage, sont implantés sur le réseau et permettent d'évacuer vers le milieu naturel l'excédent d'eau collectée en cas de forte pluie. En effet, pour éviter le débordement des réseaux, pour ne pas « noyer » la station d'épuration et assurer son bon fonctionnement, il est nécessaire de réguler la quantité d'eau acheminée.

En 2023, près de 64 millions de m<sup>3</sup> d'eau ont été traités par les stations d'épuration du SDEA, soit plus de 25 700 piscines olympiques.



En cas de forte pluie, les rejets directs vers le cours d'eau d'eaux pluviales souillées d'eaux usées via les déversoirs d'orage entraînent une pollution du milieu naturel. Ils présentent un réel impact négatif sur la biodiversité et la qualité des cours d'eau.

De plus, les rejets vers les cours d'eau ne suffisent parfois pas pour décharger les réseaux et des débordements sur la voirie, voire des inondations des habitations, peuvent alors se produire.

On estime que jusqu'à 80 % du volume d'eau transportés par les réseaux et traités par les stations d'épuration proviennent des habitations privées. Il est donc nécessaire de limiter ces apports d'eaux de pluie en les déraccordant du réseau et en les infiltrant à la parcelle.

**Ainsi en infiltrant les eaux pluviales des toitures, nous rétablissons le cycle naturel de l'eau et nous contribuons à :**



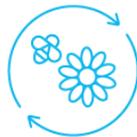
Réhydrater  
les sols



Recharger  
la nappe



Améliorer  
la qualité  
des eaux



Réintroduire de  
la biodiversité



Lutter contre les  
îlots de chaleur



Réduire le  
ruissellement  
et le risque  
inondation

→ Une gestion des eaux pluviales au service de la nature

## QUELS SONT MES AVANTAGES À INSTALLER UNE CUVE ?



Faire des économies d'eau



Arroser naturellement mes espaces verts



Laver mon matériel de jardinage



Valoriser l'eau qui tombe sur ma parcelle,  
jardin de pluie, mare, bassin...

## COMMENT OBTENIR UNE CUVE EN GRANDE PARTIE SUBVENTIONNÉE ?

### Je me fais connaître en prenant un rendez-vous

- Je transmets mes coordonnées et je prends un rendez-vous sur les créneaux proposés



### Je réalise un rendez-vous diagnostic avec l'agent du SDEA

- Nous étudions ensemble les opportunités de déraccordement et les techniques d'infiltration les plus adaptées
- Je choisis le(s) modèle(s) de cuve(s) qui m'intéresse(nt) et je remplis le bon de commande
- Je m'engage sur l'honneur à déraccorder une partie de mes eaux pluviales



### Je prends possession de ma (mes) cuve(s)

- J'installe le matériel et je procède au déraccordement de ma gouttière
- Je procède (si nécessaire) à l'aménagement d'une technique d'infiltration



### Vérification du déraccordement par le SDEA

- J'envoie une photo ou une vidéo attestant la preuve du bon déraccordement à l'agent du SDEA



### Je reçois ma facture et je règle le reste à charge

## QUELLE EST LA DÉMARCHE À SUIVRE ?

**Prenez rendez-vous en appelant le 03 88 19 31 52**

Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 16h

## QUEL EST LE MATÉRIEL PROPOSÉ ?

Type de cuve	Volume (L x P x H)	Reste à charge TTC pour une subvention entre 60 % et 80 %
<b>Modèle n°1</b> Graf - Cuve murale Slim 	<b>330 L</b> (58 x 37 x 182 cm)	<b>60 à 85 €</b>
	<b>650 L</b> (79 x 52 x 210 cm)	<b>110 à 155 €</b>
<b>Modèle n°2</b> Graf – Réservoir Cubus 	<b>1000 L</b> (80 x 80 x 184 cm)	<b>120 à 170 €</b>
<b>Modèle n°3</b> Mauser – IBC noir SM15 	<b>1000 L</b> (100 x 120 x 118 cm)	<b>150 à 210 €</b>
<b>Modèle n°4</b> Rikutec – cuve enterrée PEHD 	Entre <b>3 500</b> et <b>8 000 L</b>	<b>1 005 à 2 435 €</b>
<b>Modèle n°5</b> ADG – cuve enterrée béton 	Entre <b>3 000</b> et <b>8 000 L</b>	<b>935 à 2 860 €</b>
<b>Kit de collecte + Dispositif de filtration</b> Collecteur filtrant Eco de Luxe 	Hauteur : 15 cm Diamètre : 15 cm	<b>10 à 14 €</b>
<b>Kit de jumelage</b> Set de jumelage Flex-Comfort 	Adapté pour les cuves hors-sol	<b>15 à 21 €</b>